

COFINIMMO
SOCIÉTÉ ANONYME
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE RÉGLEMENTÉE PUBLIQUE DE DROIT BELGE
AVENUE DE TERVUEREN 270, 1150 BRUXELLES
R.P.M. BRUXELLES 0426.184.049
(ci-après la « Société »)

Au 10 avril 2026, le capital de Cofinimmo est représenté par 38.096.217 actions.

Le conseil d'administration de la SA « COFINIMMO » invite les actionnaires à participer à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **13 mai 2026 à 15h30** (ci-après « l'Assemblée Générale ») au siège de Cofinimmo, Avenue de Tervueren 270, 1150 Bruxelles, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2026 à 15h30

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur l'exercice social statutaire et consolidé clos au 31 décembre 2025.
2. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires clos au 31 décembre 2025 et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés clos au 31 décembre 2025.
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clos au 31 décembre 2025.
4. Approbation des comptes annuels statutaires clos au 31 décembre 2025 et affectation du résultat.
Proposition d'approuver les comptes annuels statutaires clos au 31 décembre 2025, en ce compris l'affectation du résultat.
Proposition d'attribuer un dividende de 5,20 EUR brut par action aux actionnaires (coupon n°41). Les actions propres détenues par la Société ne donnent droit à l'attribution d'aucun dividende à la Société elle-même.
La date de mise en paiement est déterminée par le conseil d'administration.
5. Approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clos au 31 décembre 2025.
Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clos au 31 décembre 2025.
6. Décharge aux administrateurs.
Proposition de donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2025.
7. Décharge au commissaire.
Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2025.
8. Confirmation de cooptations d'administrateurs et nomination.
Suite aux postes vacants créés au sein du conseil d'administration par les démissions de Monsieur Xavier de Walque et de Monsieur Michael Zahn intervenues le 10 mars 2026 dans le cadre de la réalisation du regroupement avec la société Aedifica SA, Madame Ingrid Daerden et Monsieur Stefaan Gielens ont été cooptés en qualité d'administrateurs et représentent désormais l'actionnaire Aedifica SA au sein du conseil d'administration. Leur curriculum vitae est disponible sur le site web de la société (<https://www.cofinimmo.com/investisseurs/information-actionnaire/assemblees-generales/>).
Sur recommandation du comité de nomination, de rémunération et de corporate governance, et compte tenu de leurs compétences professionnelles, le conseil d'administration propose de confirmer les cooptations de Madame Ingrid Daerden et de Monsieur Stefaan Gielens et d'approuver la nomination de Monsieur Stefaan Gielens, approuvés par la FSMA en date du 9 mars 2026.
- 8.1. Proposition de confirmer la cooptation de Madame Ingrid Daerden en qualité d'administratrice, en remplacement de Monsieur Xavier de Walque. Madame Ingrid Daerden achèvera le mandat de Monsieur Xavier de Walque jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028. Ce mandat est non-rémunéré.

- 8.2. Proposition de confirmer la cooptation de Monsieur Stefaan Gielens en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Michael Zahn. Monsieur Stefaan Gielens achèvera le mandat de Monsieur Michael Zahn jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026. Ce mandat est non-rémunéré.
- 8.3. Proposition de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Stefaan Gielens en qualité d'administrateur, pour un mandat d'une durée de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030. Ce mandat est non-rémunéré.
9. Renouvellement du mandat du commissaire.
Le mandat du commissaire, KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant comme représentant permanent Monsieur Jean-François Kupper, Réviseur agréé par la FSMA et enregistré à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2026.
Sur recommandation du comité d'audit, le conseil d'administration de Cofinimmo a décidé de proposer le renouvellement de KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant comme représentant permanent Monsieur Jean-François Kupper, Réviseur agréé par la FSMA et enregistré à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, en qualité de commissaire de la Société pour une durée de 3 ans venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2029. Ce renouvellement a été approuvée par la FSMA en date du 7 avril 2026.
- 9.1. Proposition de renouveler, avec effet immédiat, le mandat en qualité de commissaire de KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant comme représentant permanent Monsieur Jean-François Kupper, Réviseur agréé par la FSMA et enregistré à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, dont le siège est établi Luchthaven Nationaal 1k à 1930 Zaventem, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2029.
- 9.2. Proposition de fixer les honoraires du commissaire à la somme de 201.800,00 € par an, hors TVA et débours, à indexer annuellement en fonction de l'évolution de l'indice santé.
10. Approbation des comptes annuels de la société BENOSTONE CO 1 SA, absorbée par la Société à l'occasion d'une opération assimilée à une fusion par absorption, décharge aux administrateurs et au commissaire.
La Société a procédé à une opération assimilée à une fusion par absorption de BENOSTONE CO 1 SA conformément à l'article 12:50 du Code des sociétés et des associations qui n'a entraîné aucune émission d'actions. Conformément à l'article 12:58 du Code des sociétés et des associations, l'assemblée générale de la société absorbante approuve les comptes annuels et se prononce sur la décharge des organes d'administration et de contrôle de la société absorbée.
- 10.1. Proposition d'approuver les comptes annuels de la société BENOSTONE CO 1 SA pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 4 décembre 2025.
- 10.2. Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société BENOSTONE CO 1 SA pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 4 décembre 2025 pour l'exécution de leur mandat.
- 10.3. Proposition de donner décharge au commissaire de la société BENOSTONE CO 1 SA pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 4 décembre 2025 pour l'exécution de son mandat.
11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises.
Proposition de conférer à deux membres du comité exécutif avec faculté de substitution tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.
12. Divers.